

# CONVENTION DE COOPERATION CULTURELLE ET PATRIMONIALE

2016 - 2019

ENTRE

LE DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS représenté par Monsieur Stéphane Troussel, Président du Conseil départemental, agissant en vertu de la délibération n° de la commission permanente du Conseil départemental, en date du

ci-après dénommé le Département,  
d'une part,

ET

LA COMMUNE DE SAINT-DENIS représentée par son Maire, Monsieur Didier Paillard, agissant en vertu de la délibération n° du Conseil municipal, en date du

ci-après dénommée la commune,  
d'autre part,

Il est exposé et convenu ce qui suit.

## PREAMBULE

### Le Département

La politique culturelle et patrimoniale du Département de la Seine-Saint-Denis se construit et se déploie autour de six axes majeurs :

- structurer une offre artistique et culturelle durable sur l'ensemble du territoire départemental ;
- renforcer l'action culturelle et les médiations afin de faciliter l'accès de la population dans son ensemble aux œuvres, aux artistes et aux équipements culturels ; soutenir les efforts des acteurs culturels et patrimoniaux en la matière ;
- développer l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie et encourager les pratiques en amateur en établissant des passerelles entre les conservatoires et autres lieux de pratiques artistiques ;
- valoriser les patrimoines, matériels et immatériels, en tant qu'objets culturels ;
- intégrer la culture et l'art au sein des autres compétences du Département : champ social, éducation, enfance, jeunesse, population âgée, personnes en situation de handicap, cadre de vie, paysages, aménagement et développement urbain, mobilités durables ...
- développer la coopération culturelle et patrimoniale avec les territoires (communes, établissements publics territoriaux, établissements publics d'aménagement...) dans la fabrique de

la Métropole.

### La commune

Les cultures et les patrimoines de Saint-Denis sont des éléments majeurs de l'identité de la ville. Ils favorisent son rayonnement mais sont surtout un levier indispensable au "vivre-ensemble". La politique culturelle de la Ville, qui a toujours été au cœur du projet municipal, a permis l'installation de grands opérateurs culturels, mais également de développer l'action culturelle, l'éducation artistique en direction du plus grand nombre.

En 2016, la Ville a élaboré un nouveau Schéma d'orientations culturelles, qui s'articule autour d'un système de valeurs fort : la reconnaissance et la mise en œuvre des droits culturels sur le territoire communal.

Les droits culturels, partie intégrante des droits de l'homme, reconnus dans les textes internationaux et intégrés explicitement dans le droit français au travers de la Loi NOTRe Art. 103, sont le droit d'une personne, seule ou en commun, d'exprimer son identité. Cela suppose de pouvoir accéder aux ressources culturelles qui sont nécessaires à ce processus d'identification tout au long de la vie. Les droits culturels regroupent les droits qui protègent l'identité, les moyens d'expression de cette identité (liberté d'expression, liberté de participation à la vie culturelle...) et l'accès aux différentes ressources nécessaires pour la construction de l'identité (droit à l'éducation, à l'information, liberté d'association, accès au patrimoine etc.). Cette reconnaissance de l'identité, des diversités s'inscrit dans une visée d'universalité. Il s'agit de construire nos communs.

La question n'est pas celle de l'accès à la culture, conçue essentiellement comme des connaissances ou des œuvres auxquelles il faudrait accéder, mais celle de la reconnaissance des personnes, de leur richesse, de leur intelligence. Les droits culturels visent à garantir à chacun la liberté de vivre son identité culturelle, comprise comme « l'ensemble des références culturelles par lesquelles une personne, seule ou en commun, se définit, se constitue, communique et entend être reconnue dans sa dignité »

Le but de la politique culturelle n'est plus ici d'apporter la culture aux gens, ce qui n'a plus de sens et n'aurait pour effet que d'imposer les formes d'une culture dominante, mais d'organiser le dialogue entre les dignités et les richesses culturelles de chacun, de faire participer le plus grand nombre à la vie culturelle, de proposer l'élargissement des sources de connaissance de savoirs par l'échange, la possibilité de participer à cet enrichissement.

Le Schéma d'orientations culturelles a été élaboré avec les acteurs culturels, mais également avec les différents services et acteurs de la ville participant de fait à la politique culturelle (secteurs jeunesse, enseignement, solidarité, vie des quartiers, développement urbain etc.),

### Les enjeux du schéma d'orientations culturelles

- Affirmer la politique culturelle de la Ville comme marqueur fort du projet d'engagement de la Ville et de l'identité du territoire de Saint-Denis. Assurer son rayonnement culturel au sein du territoire de Plaine Commune, de la Métropole du grand Paris et au-delà.
- Se concentrer sur les questions d'égalité d'accès à la vie culturelle. Questionner l'accessibilité économique, symbolique et physique.
  - Favoriser la participation active des citoyens dans leur diversité culturelle à l'élaboration, l'enrichissement et la mise en œuvre du projet culturel et la valorisation sans hiérarchisation des diversités culturelles présentes sur le territoire.
  - Assurer une présence sur l'ensemble du territoire auprès de l'ensemble de la population, au-delà des équipements.
  - Réinterroger la place et le rôle des acteurs et des associations culturelles dans la politique culturelle.
  - Valoriser les patrimoines dionysiens (matériels et immatériels).

- Développer les capacités d'innovation, d'expérimentation.

## Les grandes orientations

- Cultiver la démocratie
- Cultiver la diversité des ressources et leurs liaisons
- Cultiver les patrimoines communs
- Cultiver la géométrie variable des territoires
- Cultiver les temps et les rythmes
- Cultiver le partage des informations
- Cultiver la formation par la pratique

## Article 1 - Objet de la convention

Constatant une convergence de leurs ambitions et la volonté d'agir ensemble pour œuvrer au développement culturel et patrimonial de leur territoire respectif, le Département de la Seine Saint-Denis et la commune de Saint-Denis ont décidé d'unir leurs efforts et de formaliser leurs intentions dans une convention de coopération culturelle et patrimoniale.

La présente convention a pour objet de définir le périmètre du partenariat entre les deux parties et d'arrêter les moyens d'action et les ressources partagées constitutives dudit partenariat.

## Article 2 - Principes de coopération culturelle et patrimoniale

En leur qualité d'acteurs majeurs de l'aménagement culturel et patrimonial du territoire, les communes, les établissements publics territoriaux et le Département ont vocation à coopérer afin de qualifier et structurer leurs interventions réciproques en faveur de la population en tenant compte des enjeux repérés sur le territoire. Ainsi, dans le cadre de la politique de coopération territoriale, le Département propose aux collectivités ou établissements volontaires de définir ensemble un nouveau contrat en faveur des politiques publiques de la culture et du patrimoine.

En 2015, au terme d'un dialogue approfondi mené avec les territoires et les services de la culture et du patrimoine la mission de coopération territoriale a acté un nouveau projet de mission articulé autour des six objectifs suivants :

1. Renforcer la place du Département dans le dialogue stratégique territorial afin d'assurer. La cohérence et l'articulation des politiques publiques culturelles et patrimoniales
2. Définir des stratégies de politiques publiques de la culture au sens large, territoire par territoire, permettant de mobiliser les dispositifs existants et les partenaires présents et de favoriser des espaces d'expérimentations
3. Permettre des dynamiques de coopération différenciées avec, in fine, un objectif commun
4. Décloisonner politiques sectorielles et territoriales en travaillant à leur intégration mutuelle
5. Accompagner la mise en œuvre de projets culturels de territoire
6. Faire vivre le réseau de la coopération en partageant les enjeux, les réflexions et les pratiques.

## Des chantiers stratégiques territoriaux

Le projet de mission a défini cinq chantiers stratégiques à conduire avec les communes et établissements publics territoriaux dans les années à venir. Ces chantiers laissent une grande part à l'expérimentation, ne sont pas exclusifs les uns des autres et peuvent donc être complémentaires. Ils sont pensés en articulation entre les différentes échelles territoriales (entre la ville et son EPT d'appartenance et le département, entre plusieurs villes et le Département ...)

Ces chantiers sont évolutifs et engagent de nouvelles méthodes de travail en particulier en

s'ouvrant à d'autres directions que celle de la culture. À titre d'exemple, le Département a mis en place des instances de travail avec les directions de l'éducation et de la jeunesse, de l'aménagement, de la voirie et des déplacements, de la nature, des parcs et de la biodiversité.

Les parcours d'éducation artistique et culturelle : au regard du nombre élevé d'enfants et d'adolescents en Seine Saint-Denis et de la situation socio-économique complexe du territoire le Département a placé l'éducation au cœur de ses priorités. Il s'est doté d'un Projet Éducatif Départemental (PED) dont l'ambition est de favoriser la réussite scolaire et personnelle des adolescents ainsi que leur accès au plein exercice de la citoyenneté. L'éducation artistique et culturelle constitue une composante importante du PED. Elle se décline en différents dispositifs (le plan départemental La culture et l'art au collège, les résidences d'artistes en collège IN SITU, Collège au cinéma, les parcours d'éducation à l'image et de découverte urbaine) qui ont en commun de placer, en leur cœur, les artistes et les scientifiques et de favoriser la mise en partage de leurs œuvres, travaux et recherches.

Tenant compte de la circulaire interministérielle de mai 2013 en la matière il s'agit maintenant d'expérimenter la mise en place et le développement de parcours d'éducation artistique et culturelle, en cohérence avec les autres collectivités territoriales, le Département étant désigné comme « territoire porteur de projet » par les ministères de la culture et de l'éducation nationale.

L'art et la culture dans l'espace public : ces dernières années de nombreux projets investissant l'espace public ont vu jour sur les territoires en interaction avec ceux qui les habitent ou les pratiquent. La création hors les murs a des spécificités liées au vivant d'un territoire qui induit le renouvellement des formes d'interventions : expérimentations, décloisonnement des compétences, transversalités, organisations de travail reconfigurées, participation des habitants ... Aussi, ce chantier de coopération s'organise autour des réflexions et des enjeux de territoires, d'usages et d'artistes. Sans oublier de s'ouvrir aux questions de formation.

Culture et société : ce chantier concerne les questions relatives à l'accès des habitants de la Seine Saint-Denis à l'offre artistique, culturelle et patrimoniale (œuvres, artistes, équipements culturels, sites patrimoniaux, lieux de pratiques artistiques...), à l'évolution des pratiques culturelles individuelles et collectives à l'ère du numérique, à la participation active de la population aux projets mis en place par les artistes, les lieux ou les collectivités, à l'enjeu des droits culturels et du multiculturalisme.

Valorisation patrimoniale : la valorisation constituant l'élément pivot pour aborder les enjeux patrimoniaux, il s'agit de concevoir, avec les territoires concernés, des projets valorisant le patrimoine, par des actions de médiation, de l'action culturelle et éducative, des projets artistiques. C'est aussi l'enjeu de lecture de l'histoire et de l'organisation du tissu urbain au regard de la construction métropolitaine.

Sport et loisirs : alors que la Seine-Saint-Denis porte sur son territoire des événements sportifs à rayonnement métropolitain, voire international, qu'elle initie un grand projet autour de la création d'un pôle sport handicap et réfléchit à la mise en place de conventions de coopération sportive liant équipements et projets disciplinaires de territoire, il s'agit de porter les croisements nécessaires entre enjeux sportifs, culturels, patrimoniaux et de loisirs, quand ils font sens.

La coopération entre le Département et les territoires s'articulera donc principalement dans les quatre années à venir autour de ces chantiers qui feront l'objet d'un travail de réflexion approfondi - intégrant les partenaires culturels et patrimoniaux- et de construction de projets structurants.

- Le réseau de la coopération territoriale en Seine-Saint-Denis

Cette ambition est placée au cœur de la présente convention. La coopération s'incarne également, au-delà des relations bilatérales établies entre la commune et le Département, selon des échelles géographiques pertinentes en fonction des logiques et des enjeux territoriaux : dynamiques inter territoires, cadre intercommunal, réseaux départementaux, enjeux métropolitains.

La coopération se fonde, par ailleurs, sur la capitalisation des savoirs et des expériences des uns et des autres, dans le cadre d'espaces de dialogue à créer ou à consolider.

Dans ce sens, la mission de coopération territoriale du Département co- anime le réseau de la coopération avec les directeurs des affaires culturelles des communes et établissements publics territoriaux. La participation active à ce réseau est un principe de coopération obligatoire et s'inscrit dans une logique partenariale au long cours (chantiers stratégiques, ateliers thématiques, groupes projets...). La mise en œuvre de ce réseau contribue à produire une réflexion et des propositions à partir des problématiques culturelles et patrimoniales repérées. Des dispositifs de formation plus spécifiques peuvent également être envisagés afin d'aider à qualifier les équipes et les projets.

### Article 3 - Axes de coopération

La commune et le Département s'entendent pour développer les axes stratégiques suivants :

#### Axe 1 - Culture et société

La ville a engagé depuis décembre 2015, un travail d'élaboration participative d'un schéma d'orientations culturelles au regard des droits culturels et à partir d'ateliers qui interrogeaient la pratique des participants au regard de chacun des 8 droits culturels définis dans la déclaration de Fribourg. Sept orientations issues des enjeux et problématiques rencontrés dans les cas d'école analysés, ont été définies et dont les développements rencontrent les chantiers stratégiques du Conseil départemental. Ce document stratégique va venir nourrir le dialogue avec le Département et ouvre un champ de réflexion sur l'intégration renforcée de ces orientations dans la coopération culturelle et patrimoniale entre nos deux collectivités.

De plus la loi NOTRe et la récente loi sur la création, l'architecture et le patrimoine ont inscrit le respect des droits culturels dans le cadre de référence de nos politiques publiques. Leur inscription dans la loi pose désormais des obligations pour chacun. Aussi, la démarche de la Ville de Saint-Denis – une des rares expérimentations mises en œuvre actuellement à l'échelle d'une grande ville - peut servir de cadre référentiel pour le réseau et le Département.

Néanmoins la mise en œuvre de chantiers stratégiques comme cadre d'action convergent entre la ville et le Département, est une première réponse à la transversalité et à l'opérationnalité des droits culturels : éducation artistique et culturelle, art dans l'espace public, travail dans les quartiers, avec les populations, les personnes...

#### Axe 2 - Développer la politique en matière d'éducation artistique et culturelle (EAC)

Un diagnostic quantitatif et qualitatif est en cours d'élaboration sur l'offre en matière d'EAC en milieu scolaire sur l'ensemble du premier degré. Il a pour objectifs de renforcer la visibilité de l'offre et de la rééquilibrer pour atteindre l'équité territoriale dans les trois circonscriptions de l'éducation nationale. A partir de ce diagnostic, une offre nouvelle pourra être développée en croisant les propositions faites par les nombreux équipements culturels du territoire et dans le sens de la réforme sur les parcours d'éducation artistique et culturelle.

De plus, l'élaboration d'un nouveau projet de service de l'école d'arts Gustave Courbet, la redéfinition du projet scientifique du Musée d'Art et d'Histoire ainsi que l'arrivée d'une nouvelle direction au Conservatoire vont contribuer au renforcement des actions en matière d'EAC.

La Ville souhaite aussi renforcer son action à destination du très jeune public en intégrant le réseau francilien de coproduction Courte Échelle, en travaillant davantage avec les crèches municipales sur les questions d'éveil artistique et de formation professionnelle. La Ville continue à être attentive aux projets autour de la parentalité (projets associatifs, parcours famille dans le cadre du réseau d'éducation prioritaire).

#### Axe 3 - Art et culture dans l'espace public

Depuis de nombreuses années, la ville développe une politique ambitieuse en matière de

commandes publiques dans le cadre du 1 % artistique et affirme ainsi sa volonté de soutenir la création et de sensibiliser le public à l'art de notre temps. Trois projets sont en cours de réalisation dans 3 groupes scolaires (Petits cailloux, Montjoie - La Confluence Pina Bausch).

Elle soutient de manière significative les arts urbains et est engagée très fortement dans le projet de street art avenue : dans le cadre de l'Euro 2016 de football, pilotée par l'Office de tourisme de Plaine Commune, en partenariat avec les villes de Saint-Denis et Aubervilliers, l'EPT Plaine Commune et le Département de la Seine-Saint-Denis (plus un partenariat technique avec la Ville de Paris, propriétaire du canal et des berges), une quinzaine de sites, de propositions et d'artistes ont été retenus le long du canal Saint-Denis. Ce projet devrait connaître une suite (ce projet est inscrit dans le protocole de coopération JOP signé jeudi 23 juin au parc des sports de Marville) dans le cadre de l'accompagnement de la candidature aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Il permettra de porter un regard nouveau sur ce territoire en pleine reconfiguration urbaine, faisant un lien original entre la Seine-Saint-Denis et Paris. C'est aussi une façon de valoriser la richesse et la diversité de la création artistique dans ces domaines, d'en révéler aux habitants et aux touristes l'histoire, en même temps que l'actualité.

C'est aussi, un projet d'ampleur métropolitaine essentiel pour nous, qui figure dans trois conventions de coopération culturelle (Aubervilliers, Saint-Denis et Plaine-Commune), comme dans la future convention générale avec la Ville de Paris et le Département.

Très soucieuse de concevoir une appropriation partagée de l'espace public, elle participe activement à la définition des appels à projets relevant du croisement art et aménagement pilotés par l'EPT Plaine-commune et a mis en place une instance de travail entre les directions de l'urbanisme et de la culture, pour expérimenter le 1 % construction neuve : inciter les promoteurs à financer des interventions artistiques et culturelles dans les constructions privées.

Elle envisage également de développer cette politique en associant plus largement les habitants aux processus de décisions et de construction des projets.

#### Axe 4 - Valorisation patrimoniale

Le futur schéma d'orientations culturelles donne une large place à la question patrimoniale, en particulier les patrimoines immatériels. Sous l'intitulé « Cultiver les patrimoines communs », il s'agira de poursuivre le travail de valorisation du patrimoine dionysien - dans sa diversité et en tant qu'outil d'une meilleure connaissance du territoire - inscrit dans la précédente convention, de développer une conception large et dynamique de ce qui fait patrimoine pour les personnes et de concevoir les ressources patrimoniales comme régénérantes et sources de création.

Le label Ville et pays d'art et d'histoire (VPAH) obtenu par Plaine-Commune en 2014 et la construction d'un projet patrimonial communautaire ainsi que la relation partenariale avec le service du patrimoine du département sont des ressources que la commune pourra mobiliser et venir enrichir, afin de construire des projets patrimoniaux ambitieux, innovants et durables.

#### Article 4 - Mise en œuvre et financement des actions

Afin de permettre la mise en œuvre de ces objectifs, les dispositifs inscrits dans le droit commun du Département peuvent être mobilisés ainsi que les crédits spécifiques à la coopération territoriale. Les actions sont financées conjointement par la commune et le Département. Il est recherché, dans la mesure du possible, d'autres partenariats via des financements croisés, ceci afin d'impliquer dans ces projets le plus grand nombre d'acteurs et leur donner ainsi plus d'ampleur.

Au titre de l'année 2016, une subvention de fonctionnement de 47 200 euros est attribuée à la commune de Saint-Denis afin de l'accompagner dans la réalisation des projets suivants :

- Choeur augmenté (2015-2017) s'inscrit dans le cadre de l'implantation de l'association Destination 2055 dans le quartier Pleyel. Pour la deuxième année, la compagnie continue de structurer un

chœur au sein du quartier en associant différents publics qui se croisent (ateliers hebdomadaires en milieu scolaire, ateliers ouverts aux adultes habitants et/ou salariés ainsi que les jeunes en situation de handicap du centre Delthil). Les ateliers de chorale se clôturent en avril par un concert au TGP : 10 000 euros

- Création d'un opéra par des enfants dans le cadre du développement de l'action culturelle en milieu scolaire porté par l'association Le Tréteau, Il s'agit de faire se rencontrer un CM1 de Saint-Denis et un CM1 de Paris, autour de la thématique de « l'Autre ». Le projet se déroule sur deux ans et se poursuivra en 2017-2018 avec les mêmes participants en classe de CM2 pour une restitution prévue en mai-juin 2018. Les enfants assument toutes les étapes de la création ; de l'écriture à la performance vocale, instrumentale et scénique, en passant par les décors et les costumes. L'Orchestre de Chambre de Paris contribuera à la réalisation du spectacle et ouvrira ses portes aux enfants et à leur famille. Le projet est conçu pour avoir une résonance sur les autres élèves des écoles, et sur la population locale. 99 ateliers auront lieu en deux ans, autour de l'écriture, du théâtre, du chant, de la pratique instrumentale et des arts plastiques : 5 000 euros

- Projet de spectacles et actions culturelles en crèches. Saint-Denis fait partie d'un réseau de coproduction jeune public coordonné par l'association « 1,9,3 Soleil », qui défend l'art pour les tout-petits en Seine-Saint-Denis. Le réseau soutient chaque année une création jeune public, programmée dans le festival 1,9,3 Soleil de l'année suivante et diffusée dans les crèches et théâtres des villes partenaires. Dans le cadre du dispositif d'éveil artistique dans les crèches et RAM de la Ville, il est proposé que la compagnie Kivuko, soutenue par le réseau, soit accueillie dans les crèches de la Ville. Le spectacle sera accompagné d'ateliers de pratique à destination des enfants et des professionnels des structures. Afin d'inscrire un travail sur le spectacle vivant dans la durée, une des crèches qui a déjà accueilli un spectacle pourra recevoir la compagnie Kivuko pour une semaine de résidence de création. Par ailleurs, un volet formation au spectacle vivant doit être mis en place en 2017, via un partenariat avec 1,9,3 Soleil : 4 000 euros

- Accompagnement de la programmation de théâtre jeune public 2016-2017 Et moi alors ?, d'un volet d'actions culturelles dans les classes et d'un programme de formation pour les enseignants. Les ateliers sont animés par les compagnies programmées, des associations, des professeurs de pratique artistique, des services municipaux (pôle environnement) ou des équipements culturels. Un volet formation des enseignants sera mis en place en 2017. En collaboration avec l'éducation nationale, il permettra aux enseignants d'acquérir une connaissance des ressources culturelles du territoire afin de les mobiliser pour le travail en classe. L'éducation nationale dégagera du temps aux enseignants qui souhaitent s'inscrire sur leur temps de formation en distanciel : 5 000 euros

- Nous sommes tous des road movie est un projet accompagné par la mission Droits des femmes et la direction de la culture qui s'adresse à un public fragilisé par un parcours de vie difficile. Il est question d'accès à l'offre culturelle et de pratique artistique mais aussi d'accompagnement social et professionnel. La compagnie Mae des rosiers monte en 2016-2017 une première création autour des problématiques rencontrées par les « maman-solo ». Parallèlement à ce travail de création, la compagnie va mettre en place des ateliers d'écriture (3 heures/semaine sur 8 mois) animés par Cécile Dumoutier, auteure et comédienne du spectacle et son vidéaste. Après les huit mois d'atelier, est envisagé un spectacle montrant le fruit du travail individuel et collectif. Ces ateliers seront suivis par le service social afin de proposer un accompagnement aux participantes : 3 000 euros

- Hier ça sera mieux est un projet de film documentaire sur la transmission entre les générations à Saint-Denis. Il s'agit de construire un film autour de portraits et d'échanges entre deux populations d'une certaine manière « oubliées », voire « exclues » : les jeunes, et les personnes âgées. Le choix du quartier Grand Centre-Ville est né de la mise en scène naturelle qu'offre la rue Jean Jaurès avec de part et d'autre l'espace jeunesse, la Résidence Basilique et des habitants d'autres quartiers pouvant rejoindre et nourrir le projet. Des rencontres régulières ont déjà eu lieu à la Résidence Basilique : ateliers préparatoires avec les jeunes sur les questions à poser aux personnes âgées, discussions entre jeunes et personnes âgées sur les thématiques du film,

séances d'entretiens filmés avec interviews des uns par les autres, participation des jeunes aux moments festifs de la Résidence. Le projet se poursuit cette année pour finaliser les ateliers et monter le film : 5 000 euros

- Mur 93 est un projet qui s'inscrit dans le cadre de l'implantation de l'association dans le quartier Grand centre-ville en investissant un espace face à la Halle du marché avec de l'art urbain. Il rejoint le souhait de la Ville de promouvoir les arts urbains en valorisant l'existant sur le territoire et en promouvant de nouvelles initiatives. Un collectif d'artistes, membres fondateurs de l'association Mur 93, propose d'installer un espace-mur face à la Halle du marché de Saint-Denis sur lequel un artiste de street art serait invité chaque mois. Il s'agit de promouvoir des artistes déjà reconnus et des jeunes talents de la Seine Saint-Denis. Le projet se déroule sur quatre ans associant chaque année des artistes différents. Il s'inscrit en complémentarité de l'initiative Street Art Avenue : 5 000 euros

- La Peau vive, Chapelle-vidéo du 10 mars au 29 mai 2017. L'artiste visuel Frédéric Nauczyciel est soutenu par le Département de la Seine-Saint-Denis dans le cadre d'une résidence de deux ans à la MC 93. Il croise dans ses projets diverses langues et pratiques culturelles minoritaires. Il proposera, dans le cadre de la programmation Chapelle vidéo au Musée d'art et d'histoire de Saint-Denis, une exposition avec des installations visuelles au croisement du film, de la photographie et de la danse autour du tatouage proposant ainsi un voyage dans le territoire intime des personnes tatouées. Afin de sensibiliser jeunes et moins jeunes de Saint-Denis à ce thème et les impliquer dans le projet de l'exposition et de développer les publics, il est prévu d'embaucher, en amont de l'exposition, un médiateur qui mobilisera les structures culturelles et associatives du territoire afin d'organiser des ateliers et des rencontres avec les artistes et leurs collaborateurs et d'initier, de coordonner toute proposition qui permettra de développer et diversifier les publics : 10 200 euros

#### Article 5 - Modalités de pilotage

Les deux parties insistent sur la nécessité de travailler conjointement au pilotage de la convention, ainsi qu'au suivi des projets menés et soutenus mutuellement dans son cadre, afin de faire évoluer positivement le partenariat ainsi engagé. Elles instaurent une dynamique d'ouverture et d'expérimentation, prennent en compte la notion de risque, dans une démarche d'intelligence collective.

Le Département et la commune s'entendent donc pour mettre en place un comité de pilotage propre à la présente convention. Celui-ci est chargé du suivi des actions soutenues par les deux collectivités, de l'évaluation de l'ensemble des aspects de la convention, des propositions d'évolution des dispositifs mobilisés et des types de projets soutenus, de la rédaction des avenants annuels et des documents de suivi. C'est aussi un espace de dialogue stratégique continu entre les deux collectivités.

Ce comité de pilotage se réunit au moins une fois par an. Il est constitué par la mission de coopération territoriale de la direction de la culture, du patrimoine, du sport et des loisirs du Département de la Seine-Saint-Denis et par la direction de la culture de la commune de Saint-Denis. En fonction des besoins, les responsables des structures culturelles concernées par les actions menées ou les projets envisagés peuvent être conviés, ainsi que des représentants des services de la culture et du patrimoine du Département.

#### Article 6 - Durée de la convention

La présente convention est établie pour une durée de quatre ans. Elle prend effet à la date de sa notification par le Département, en application des articles L3131-1, L 3131-2 et L3131-4 du Code général des collectivités territoriales.

